ART. 5 N° 523

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 523

présenté par M. Poisson

ARTICLE 5

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait dommage que les candidats soient épuisés avant d'entrer en fonction.

Amendement rédactionnel.